



Règlement 2025 - Le Choix des Anges

Organisateur

Le Festival de Courts-métrages d'Entraigues-sur-la-Sorgue **Le Choix des Anges** couronnera le/la lauréat.e du Prix du Public.

Le festival est organisé par l'Association **Le Choix des Anges** sise à la mairie d'Entraigues 35 place du 8 mai 1945 - 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue (France).

Date et Lieu

La compétition des courts-métrages se déroulera lors de la soirée qui se tiendra du **vendredi 26 septembre au samedi 27 septembre 2025 à la salle des fêtes d'Entraigues-sur-la-Sorgue place du 8 mai 1945.**

Conditions de participation

La compétition des courts métrages du *Choix des Anges* est ouverte aux **films de fiction, d'animation et aux documentaires de création** d'une durée inférieure ou égale à **18 minutes** générique compris, **achevés entre le 1er janvier 2021 et le 30 avril 2025. Tous publics.**

Les films candidats ne doivent pas avoir été déjà sélectionnés par notre comité de sélection lors d'une édition précédente du Festival de courts-métrages d'Entraigues.

Inscriptions

Les inscriptions sont gratuites.

Elles pourront se faire en ligne sur la plateforme **Filmsfestplatform** d'inscription commune <https://www.filmfestplatform.com/fr/>

Ou en remplissant le formulaire suivant :

Début des inscriptions 29 septembre 2024 via le site internet et 5 décembre via Filmfest plateforme.

Date limite 30 avril 2025 inclus.

Documents obligatoires à joindre lors de l'inscription sur filmfestplatform ou par mail :

- la fiche d'inscription : les ayants droit ont l'entière responsabilité des contenus. Ces informations apparaîtront telles quelles dans le programme du festival.

- 1 version numérique du film : le fichier film mis à la disposition doit être sous-titré s'il est d'origine non francophone quelle que soit sa nationalité.

- au moins une photo HD du film et l'affiche (aux formats portrait et paysage).

Sélection

Toute personne ou production ayant proposé un film à la sélection sera informée par e-mail des décisions du comité autour du **15 juillet 2025**, lorsque la sélection sera validée par tous les membres du comité de sélection.

Il est possible pour un même réalisateur de présenter plusieurs films en sélection, toutefois le comité de sélection ne pourra en retenir qu'un seul. Les décisions du comité de sélection sont sans appel et n'auront pas à être justifiées.

Les courts-métrages sélectionnés en compétition seront libres de droit pour toute la durée du festival. Des extraits pourront être diffusés pour la promotion du festival (à posteriori inclus).

Diffusion au festival

Le festival se réserve le droit de programmer un film qui n'aurait pas été sélectionné dans la compétition internationale dans une section hors compétition.

Envoi des films sélectionnés

1 fichier vidéo numérique (H264 ou Apple Prores 422 Std).

Les fichiers devront être transmis par mail à lechoixdesanges@gmail.com via un lien de téléchargement permanent.

Vous pouvez demander un accusé de réception et nous vous confirmerons la bonne réception du film.

En cas d'impossibilité vous pourrez envoyer par voie postale à l'adresse suivante :

*Association Le Choix des Anges - Mairie d'Entraigues
35 place du 8 mai 1945*

84320 Entraigues-sur-la-Sorgue (France)

Sous-titrage

Format : les sous-titres devront être transmis **sous forme de listes time codées** (SRT, XML ou MXF).

Pour les films francophones : pas de sous-titres obligatoires.

Pour les films non francophones : sous-titres Français obligatoires.

Communication

En cas de sélection, les ayants droit autorisent le festival à utiliser gracieusement pour sa promotion (presse écrite, TV, internet, radio, bande annonce du festival, réseaux sociaux) des photos et extraits image et/ou son du film et bande annonce, affiche. Et ce avant et à posteriori du festival.

Prix

Le Prix du Public sera remis au terme du vote du public lors de la soirée de projection du **samedi 27 septembre 2025**. Un trophée unique réalisé spécialement par un artiste sera remis au lauréat.

Les lauréats s'engagent à faire mention du prix attribué à leur film dans le cadre du festival de courts-métrages d'Entraigues-sur-la-Sorgue *Le Choix des Anges* sur tout support de communication (dossier de presse, filmographie, etc.).

Mention Spéciale du Comité de sélection : le comité de sélection se réserve le droit de remettre une mention spéciale en cas de score très serré lors du vote du public.

Mention Spéciale Très Court : le comité de sélection remettra une mention spéciale à un film dit très court, en-deçà de 5 minutes.

Le Prix du Jeune Public sera remis au terme du vote des enfants lors de la journée de

projections scolaires le **vendredi 26 septembre 2025**. Un trophée unique réalisé spécialement par un artiste sera remis au lauréat.

Les lauréats s'engagent à faire mention du prix attribué à leur film dans le cadre du festival de courts-métrages d'Entraigues-sur-la-Sorgue *Le Choix des Anges* sur tout support de communication (dossier de presse, filmographie, etc.).

L'organisation du festival étant en cours, il est possible que des séances spéciales et d'autres prix en lien soient créés (projection spéciale enfants, mention spéciale pour un acteur, etc.).

Diffusion en ligne

Si pour une raison indépendante de notre volonté le festival ne pouvait se tenir dans sa forme physique, *Le Choix des Anges* se réserve le droit de maintenir une édition en ligne, dans le respect des procédures en vigueur.

Diffusion du Palmarès

Les ayants droit dont le film serait récompensé lors du festival de Courts-métrages d'Entraigues-sur-la-Sorgue *Le Choix des Anges* autorisent le festival à disposer des droits de diffusion du film entre le 28 septembre 2025 et le 29 septembre 2026 dans le cadre de rediffusion rétrospective du palmarès dans des salles partenaires, ainsi que sur la plateforme Filmfestplatform et sur le site internet du festival.

Ces diffusions ne pourront excéder une séance par salle. Les ayants droit seront informés de chaque diffusion de ce programme.

Déroptions et litiges

La direction du festival est seule habilitée à régler les points non prévus au règlement et à accorder des dérogations.

La participation au *Choix des Anges* implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

Toute contestation relative à l'application et à l'interprétation du présent règlement sera soumise aux Tribunaux compétents d'Avignon, la loi applicable étant la loi française. Conformément au Règlement général sur la Protection des Données du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant dont nous sommes seuls destinataires.

Contacts

Pour toute question concernant votre inscription :

<mailto:lechoixdesanges@gmail.com>

ASSOCIATION LES CHOIX DES ANGES – Marie-Hermine THAREL - Secrétaire

Association d'intérêt général loi 1901

Adresse : Hôtel de Ville, place du 8 mai 1945 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue

Tel +33(0)6 51 37 33 09

<https://www.lechoixdesanges.com/>